



SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE *Ville durable*
ARRETE MUNICIPAL n° 307/2026
INSTALLATION DE CLOTURE DE CHANTIER
PROLONGATION ARRETE N°263/2026
02 RUE DE LA FILATURE

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°288/2026 du 29 avril 2026 portant délégation de pouvoir à M. ANDRE,

Vu la demande de société **Entreprise Dujardin** en date du **05 mai 2026,**

Considérant que l'arrêté 263/2026 prend fin le 07 mai 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société **Entreprise Dujardin une prolongation de l'arrêté 263/2026 relatif à l'installation de clôtures de chantier, pour une durée supplémentaire de 146 jours**

ARRETONS

Article 1er : La prolongation des dates de pose d'une clôture de chantier sera du 08 mai au 30 septembre 2026 inclus

Article 2 : Redevance

Le pétitionnaire sera soumis au paiement d'une redevance complémentaire calculée conformément aux dispositions votées par la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024, à savoir :

Le montant de la redevance complémentaire est de **1 314 € TTC (9€TTC/jour)**

Article 3 : Les autres articles restent inchangés



HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.

Article 4 : **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**

Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,

M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompier 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompier 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la société Entreprise Dujardin – 22 rue du Caire – 59100 Roubaix

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 13 MAI 2026



Pour le Maire, par délégation

Emeric ANDRE

Adjoint au Maire,

chargé de l'Accessibilité et de la Voirie

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le

13 MAI 2026